

LA RIPOSTE

Bulletin
de liaison
de l'ADDS-QM



Mars 2020

L'ADDS-QM (Association pour la Défense des Droits Sociaux Québec Métro) est un groupe de défense collective des droits des personnes sans emploi ou vivant une situation de pauvreté. En priorité, elle vise à regrouper et à défendre les droits des personnes assistées sociales dans une approche de conscientisation et d'éducation populaire.



SOMMAIRE

Retour sur l'action de la Guignolée des médias et communiqué de presse. P. 2,3

Par Simon Pouliot

Lettre d'opinions sur les dettes P. 4,5, 6

Par Étienne Laforce

Présentation d'Étienne, stagiaire à l'ADDS P. 7

Par Étienne Laforce

Info-Loi : Comprendre les mots pour éviter les maux ! P. 8,9

Par Renée Dubeau & Kasandra Boivin

Revendication pour le revenu de base P. 10,11

Par Maxime Girard et Simon Pouliot

L'amour a un prix P.12

Par Kasandra Boivin, Linda Laprise,
Véronique Salmon et Monique Toutant

Journée du 8 mars P. 13

par Véronique Salmon

Conférence de presse pour les 50 ans d'aide sociale P. 14,15

Par Monique Toutant et Linda Laprise

MARCHE-O-THON : Nouvelle campagne P.16

d'autofinancement avec l'ADDS Rive-Sud
Par Véronique Salmon

Nouvelles de la militance P. 17,18

par Maxime Girard

Calendrier de mars P. 19



ADDSQM
301, Carillon
Québec (Québec)
G1K 5B3

418-525-4983



www.addsqm.org

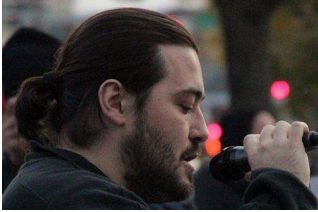


info@addsqm.org



8h30 à
17h

Lundi au vendredi



ACTION D'ÉCLAT DANS LES CENTRES LOCAUX D'EMPLOI LA GUIGNOLÉE NE SUFFIT PAS !

Québec, le 11 décembre 2019 – En cette date, une quinzaine de personnes ont occupé momentanément plusieurs bureaux de Services Québec. Elles ont perturbé les activités de ceux-ci en scandant chansons et slogans tout en distribuant du matériel informationnel. Ces personnes revendiquent la couverture adéquate des besoins de base pour tous.tes les prestataires des programmes d'aide de dernier recours. En ce temps des fêtes où la générosité des citoyen.nne.s est souvent sollicitée, les occupant.e.s affirment que les besoins ne seraient pas si criants si la couverture des prestations d'aide de dernier recours était suffisante.

« La prestation de base à l'aide sociale est de 690 \$. Ce n'est déjà pas suffisant pour vivre, alors imaginez pour passer un « joyeux » temps des fêtes », déclare Esther Baillargeon, co-porte-parole de l'action. « La guignolée répond aux besoins ponctuels pendant le temps des fêtes, mais la pauvreté, c'est toute l'année que ça se vit », ajoute-t-elle. Tout le monde doit manger, tout le monde doit se loger, donc tout le monde devrait pouvoir couvrir ses besoins de base. Déjà, si tous.tes les prestataires avaient le montant de la MPC, ce serait un bon premier pas », renchérit Roxane Blanchet, co-porte-parole.

L'élargissement du revenu de base à tous.tes les prestataires

En mai 2018, le gouvernement a adopté le projet de loi 173, qui prévoit des augmentations progressives des prestations de la Solidarité sociale, qui devraient atteindre la Mesure du panier de consommation (MPC) en 2023.



ACTION D'ÉCLAT DANS LES CENTRES LOCAUX D'EMPLOI LA GUIGNOLÉE NE SUFFIT PAS !

LA CHARITÉ NE SUFFIT PAS !



Il s'agit d'un pas en avant, mais cette augmentation ne s'applique que pour les personnes ayant une contrainte sévère à l'emploi reconnue depuis au moins 66 des 72 derniers mois. « Cette augmentation s'applique à très peu de prestataires. Tout le monde doit manger, tout le monde doit se loger, donc tout le monde devrait pouvoir couvrir ses besoins de base. Déjà, si tous.tes les prestataires avaient le montant de la MPC, ce serait un bon premier pas », renchérit Roxane Blanchet, co-porte-parole.

Les groupes dénoncent que les personnes assistées sociales s'appauvrissent de plus en plus. Les chèques d'aide sociale ne sont indexés que très peu alors que le coût de la vie augmente de manière fulgurante. Il suffit de constater le débordement dans les banques alimentaires et les ressources en itinérance pour comprendre que les prestations d'aide de dernier recours sont insuffisantes. « La charité n'est pas une solution à la pauvreté, c'est instable et ça ne rejoint pas tout le monde.

Si le gouvernement prenait ses responsabilités et couvrait les besoins de base des personnes en situation de pauvreté, nous n'en serions pas là. La CAQ a débuté son mandat avec des milliards en surplus, elle pourrait se permettre de bonifier les prestations des plus pauvres », conclut Roxane Blanchet.

L'Association de Défense des Droits Sociaux de la Rive-Sud, l'Association pour la Défense des Droits Sociaux Québec Métropolitain et le Regroupement des femmes sans emploi du Nord de Québec sont des groupes de défense collective des droits qui militent pour l'amélioration des conditions de vie des personnes sans emploi et ils s'allient pour porter un message commun.



Lettre d'opinion sur les dettes

Un ministère assoiffé de dettes sur le dos des plus pauvres

Par Étienne Laprise

À titre d'organisme communautaire, les personnes nous contactent afin de connaître leurs droits ou nous faire part des difficultés qu'elles vivent à l'intérieur du système d'aide sociale. Nous sommes fréquemment témoins de situations révoltantes, indignes. Récemment, plusieurs personnes nous ont contactées pour demander de l'aide concernant des «dettes», visiblement au bout du rouleau, « des dettes » de 58 000 \$, 96 000 \$, à verser au Ministère du Travail de l'emploi et de la Solidarité sociale. Leurs prestations d'aide sociale sont coupées, leur crédit d'impôt aussi. Leur découragement reste entier. Mais d'où viennent les dettes au juste ? Il existe de nombreuses possibilités : la vie maritale, les dons, l'argent liquide, un héritage, etc. Le plus courant concerne la vie maritale.

Vie maritale

Prenons un exemple. 2 personnes vivent en collocation ensemble. L'une est sur l'aide sociale, appelons-la Alexandrine. L'autre personne travaille dans un casse-croute. Les 2 colocs s'entraident dans leur situation de pauvreté respective. Alexandrine a décidé de vivre ainsi en raison du coût élevé de la vie. Le Ministère est donc au courant de la situation. Plusieurs années passent. Alexandrine reçoit une lettre et tombe des nues : on lui coupe sa prestation, l'accusant de vivre en vie maritale. Et cerise sur le gâteau avarié : on lui réclame la modique somme de 35 000 \$! C'est que selon le Ministère, Alexandre est considéré vivre maritalement depuis plusieurs années et son sa coloc aurait dû la « faire vivre ». Accusée de fausse déclaration à l'aide sociale, le Ministère lui réclame toutes les sommes versées. Il y a présomption de culpabilité! On vient dire à des gens qu'ils ont enfreint la loi, des années après.

Les dons et les prêts

Un autre type de situation peut engendrer d'importantes dettes : les dons. Souvent, des personnes qui ne pouvaient concevoir qu'un cadeau, pourtant reçu en toute légalité, pouvaient les pénaliser, ont accepté pendant des années des dons des membres de leur famille ou d'amis. Maintenant, ils doivent parfois rembourser des milliers de dollars au gouvernement québécois. Le Ministère réclame des cadeaux, qui ont déjà été taxés d'ailleurs, que des personnes ont donné de bonne foi. On vient rendre illégaux des argents versés par la famille, alors que la famille a voulu venir en aide, pour éviter la rue à leur enfant par exemple.

Pire encore. Quand ce n'est pas un don, mais un prêt en argent que la personne reçoit, là encore on sort l'artillerie lourde. Le Ministère semble faire tout en son pouvoir pour faire paraître des prêts comme des dons. Et ainsi venir endetter lourdement les personnes. Être pauvre et le rester, voilà ce qui semble être à l'œuvre. La pénalisation des dons (et même des prêts) est un recours qui empêche la solidarité entre les membres d'une société.

Lettre d'opinion sur les dettes

Un ministère assoiffé de dettes sur le dos des plus pauvres

Par Étienne Laprise



Fourbes méthodes

S'il peut exister de la fraude (travail au noir par exemple), on observe qu'une « dette » n'est pas nécessairement de la fraude. Trop souvent c'est l'expression d'un système, d'un manque d'information, d'une rigidité dans l'application de la loi, de violence bureaucratique, d'erreurs humaines, etc. Le meilleur exemple est l'information concernant la loi. Certes, nul ne peut ignorer la loi, mais nous pouvons répliquer que les informations concernant les règles à l'aide sociale ne sont pas dites et expliquées clairement. Nous sommes régulièrement témoins de personnes qui apprennent une règle en même temps que la faute.

La loi n'est ni claire ni limpide, l'information est colmatée et ne tient pas compte des difficultés de littératie de plusieurs personnes. Les règlements sont complexes et on prend des détours inutiles pour noyer le poisson. Même ceux qui travaillent quotidiennement avec la loi s'en arrachent souvent les cheveux. Parfois, les agents.es donnent de fausses informations. Parfois c'est de l'information partielle, de l'omission aussi. Et on n'informe que très peu les gens en amont, en prévention. Quelqu'un demande : « c'est ok si je vis avec un coloc ? », on lui répond dans certains cas : « oui, c'est ok, pas de problème » alors qu'il faudrait lui nommer toutes les éventuelles conséquences sur sa prestation et sa situation que cela peut engendrer.

Les délais pour envoyer des documents sont souvent trop courts. Il n'y a pas de latitude ni de souplesse pour s'expliquer. Contacter la personne responsable de son dossier est une épreuve. On ne parle presque jamais au même individu et c'est très difficile de rencontrer quelqu'un « en personne ». La présomption d'innocence n'existe pas. Au contraire, il y a des directives qui semblent déconnectées du réel, une tendance lourde au *by the book* qui prend peu en compte les situations réelles. Le pouvoir discrétionnaire des agents.es est très variable, arbitraire. Pour 4 agents, il va exister 4 parcours différents à l'aide sociale. Tout vient de l'analyse de l'agent.e, de l'appréciation de celui-ci, comment il va percevoir la problématique, comment il va interpréter la situation. Certains vont être compréhensifs, prendre des ententes, laisser des chances, ne pas appliquer la loi à la lettre. D'autres pas... Cela dépend aussi du chef d'équipe, de la logique de rendement qui règne dans certains CLE, également des cibles économiques.

À la défense des agents.es, c'est d'abord les politiques venant d'en haut, l'idéologie de la *Nouvelle gestion publique*, qui sont responsables. Et cela risque de s'aggraver dans les prochaines années si rien ne se passe. La chercheuse Catherine Charron, du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ), parle de « gestion partagée des prestations des services », « d'opérations à la pièce ». Les agents.es n'auront pu de dossiers à eux, ce qui risque d'augmenter la déshumanisation de la prestation de service et dans le travail des agents et agentes.



Lettre d'opinion sur les dettes

Un ministère assoiffé de dettes sur le dos des plus pauvres

Par Étienne Laprise

Conséquence sur les personnes

Souvent à cause de la méconnaissance de règles restrictives et à cause de méthodes plus que douteuses de la part du Ministère, les personnes se voient imposer des pénalités énormes. Le gouvernement du Québec, qui a pourtant adopté la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Loi 112)*, semble faire peu de cas d'aider les personnes en situation de pauvreté. Et la loi d'aide social d'incarner un levier d'appauvrissement supplémentaire.

Environ 53 000 prestataires ont une dette envers l'État québécois, qui avoisine les 800 millions de dollars. Dans le lot, il y a fort à parier que plusieurs dettes sont survenues dans un contexte usant de méthodes fourbes, relevant d'un système déficient. Parfois, les apparences sont trompeuses, les fraudeurs ou falsificateurs ne sont pas toujours ceux qu'on croit - pensons à l'évasion fiscale des plus riches.

La loi est ainsi faite qu'elle nuit à la personne qui souhaite simplement se sortir un peu la tête de l'eau. Cela a un impact direct sur les conditions de vie des personnes assistées sociales : prestations diminuées, insécurité constante, dégradation de la santé physique et mentale, idées suicidaires, appauvrissement encore plus prononcé... Et la dette ne peut pas partir, c'est une dette à vie. Impossible de faire faillite. Ce qui pourrait offrir un semblant de ressources, de stabilité et de condition de vie décente pour être un citoyen à part entière, se voit misent de côté.

Recommandations

On le constate, les personnes vivant en situation de pauvreté sont prisonnières de mesures pernicieuses incluses dans la loi. Cette loi comme autant de pièges hypocrites pesant sur le destin d'existences humaines déjà vulnérables. Alors que ces derniers n'aspirent qu'à une lueur d'espoir, on les assène de mesures déshumanisantes menant à un enchaînement d'événements les enfonçant encore plus bas, et niant à cette occasion leur droit à une pleine citoyenneté.

Pourtant, des solutions existent. Permettre les dons et augmenter les gains de travail permis ; informer en amont ; diminuer le droit de prescription de 15 ans à 5 ans, comme pour sur les impôts ; en finir avec les méthodes de la carotte et du bâton, avec la présomption de culpabilité. En finir aussi avec la notion de vie maritale qui ni le droit à l'amour. Mettre fin aux trappes à dettes, aux trappes à misère.

Que les groupes de défense des droits s'assoient avec le Ministère et qu'ont réfléchissent ensemble ; comment éviter les dettes, et s'il y a dette, trouver des voies de sorties plus humaines. Il y a une culture interne à changer ; tremper la loi d'aide sociale d'humanisme.

Présentation d'Étienne, stagiaire à l'ADDS

Par Étienne Laforce



Bonjour ! Je me présente, Étienne Boudou-Laforce, étudiant en travail social à l'UQAR à Lévis. Vous pouvez aussi m'appeler *stagiaire numéro 3* :)

Ça me fait plaisir de rejoindre l'ADDSQM. C'est une belle invitation aux apprentissages, aux découvertes, aux luttes sociales. Le tout entouré d'une belle gang de militant-e-s et de passionné-e-s! J'aimerais remercier tout le monde pour leur accueil chaleureux, leur vive personnalité, leur jasette féconde, leur brassage d'idées. D'indignation et d'espoir, vous êtes de beaux humains bien inspirants. Merci tout autant à l'équipe de travail : généreuse de son temps et de leurs expériences. J'apprends beaucoup en votre compagnie.

Chaque journée est enrichissante, j'apprends plus sur le vécu des personnes, sur « l'insupportable » de certaines situations, sur la loi d'aide sociale, cette loi inhumaine qui entretient la pauvreté plutôt que de lutter contre. Les mots de Dany Laferrière sonnent plus clairement à mes oreilles : *Dans « vivre », il faut entendre : le simple fait de se nourrir.*

Chaque jour est une occasion de voir une initiative de l'ADDSQM à l'œuvre, de voir tous ceux et celles qui s'impliquent ensemble, cette force collective qui forme une grande famille, solidaire et magnifique. Merci à vous tous et toutes, c'est beau à voir ! Excusez mes mots kitch, c'est que mon enthousiasme est parfois débordant.

2-3 choses sur moi ? J'habite dans st-sauveur depuis 3 ans, je raffole des whippets (Forêt-noire), « Boudou » c'est un nom de famille qui vient de France, puis j'aime bien les citations, j'en ai même glissé à la fin. J'y pense, si je peux vous rendre service pour un truc, ça me ferait ben plaisir, n'hésitez pas à venir me jaser. Je vais faire route avec vous jusqu'à la mi-avril. Ça va passer très vite et je compte bien profiter de toutes les opportunités. J'ai hâte de faire connaissance avec tout le monde. En vous souhaitant une chouette fin d'hiver! En attendant le retour chaleur, continuons de réchauffer nos cœurs et d'affirmer la dignité de nos vies. Beccs.

« La liberté, c'est d'abord la dignité. »

Tahar Ben Jelloun

« Il est grand temps de rallumer les étoiles. »

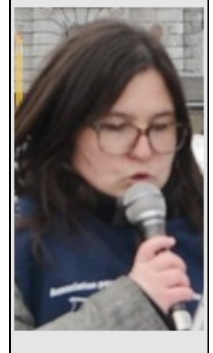
Apollinaire

Comprendre les mots pour éviter les maux !

INFO-LOI



Par
Renée
Dubeau
&
Kasandra
Boivin



Nous sommes quotidiennement témoins de personnes qui apprennent des règles à l'aide sociale parce qu'elle ne soupçonnaient pas que les actions qu'elles posaient ou ce qu'elles possédaient n'étaient pas permis. Par contre, il était trop tard et elles doivent en assumer les conséquences !

Je rappelle que ces personnes ne fraudaient pas et que la faute était faite plutôt par méconnaissance de certaines règles. Donc, pour éviter d'avoir à payer, mieux vaut comprendre certaines règles.

Gains de travail permis

Travailler, mais pas trop !

Un gain de travail c'est une rémunération accordée pour l'exécution d'un travail. Le gain de travail permis soit 200 \$ pour une personne seule ou 300\$ pour un couple. Maintenant pour tous les programmes, aide sociale ou solidarité sociale. On calcule le montant net, c'est-à-dire moins les déductions, impôt ou cotisation de toutes sortes. Si vous gagnez plus que les gains permis l'excédent sera soustrait de votre prochaine prestation.

Notez bien qu'un gain de travail déclaré trop tard, vous enlève le gain permis comme auparavant.

Qu'est-ce qu'un avoir liquide?

Comment le ministère pénalise l'épargne !

L'avoir liquide est composé de l'argent que l'on dispose librement, c'est-à-dire l'argent que nous possédons envers nous et celle de son compte de banque avec opérations, souvent le compte chèque. Les montants permis c'est-à-dire sans coupures diffèrent d'un programme à l'autre. Pour le **programme solidarité sociale**, 2 500 \$ pour une personne seule et 5 000 \$ pour une famille. Pour le **programme aide sociale**, 1 500 \$ pour une personne seule et 2 500 \$ pour une famille. Attention, si à la fin du mois vous dépassez les montants permis, on vous enlèvera sur votre chèque tous les excédents des montants permis dollars pour dollars. Si vous avez le droit à 2500 \$ d'avoir liquide permis et que vous avez 2 600 \$ le dernier jour du mois, vous êtes en faute et vous devrez remettre 100 \$ au ministère.

Comprendre les mots pour éviter les maux ! (suite)

Qu'est-ce qu'un bien permis?

Il faut surtout éviter l'enrichissement des personnes !

Un bien permis est quelque chose que l'on possède, soit mobilier ou immobilier. Une distinction est faite pour chacun des biens. Tous les biens sont comptabilisés à l'aide sociale et une exemption de 1 500 \$ est faite pour l'ensemble des prestataires.

Tous les biens meubles sont exemptés. Un bien meuble est tout ce qui nous sert au quotidien. Les exemptions suivantes : un véhicule automobile est de 10 000 \$ sans distinction des programmes. Pour la valeur de la maison, c'est la valeur nette qui est comptabilisée. La valeur nette c'est la valeur du bien moins les dettes sur ce bien. L'exemption sur ce bien est différente d'un programme à l'autre. L'exemption s'applique seulement sur le lieu d'habitation. Au programme d'aide sociale, l'exemption de 158 026 \$ s'applique surtout sur la résidence où l'on vit.

Pour le programme solidarité sociale, c'est l'ensemble des avoirs à laquelle on applique une exemption de 226 195 \$. On calcule 2% sur les excédents pour diminuer la prestation.

Dons ou cadeaux

Comment le ministère pénalise la solidarité !

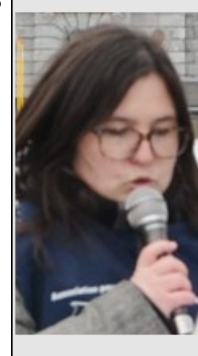
À l'aide sociale, il est important de distinguer les dons des cadeaux, car l'aide sociale en fait une distinction. Tous les cadeaux sont permis sauf s'ils sont répétitifs et récurrents, alors ils deviennent un don. Lorsqu'il est question de dons, ceux-ci peuvent avoir un impact sur les prestations et vous pouvez être obligé de le remettre à l'aide sociale. Il est à noter, que depuis janvier 2019, il est permis d'avoir 100 \$ par mois sous forme de dons sans avoir de dette envers le ministère.

**N'hésitez pas à visiter notre site web : addsqm.org
ou encore nous téléphoner pour de plus amples informations.**

INFO-LOI



Par
Renée
Dubeau
&
Kasandra
Boivin





Revendication pour le revenu de base

Par Maxime Girard et Simon Pouliot



En janvier 2019, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a mis en place une nouvelle catégorie à l'aide sociale. Nous en sommes maintenant rendus à cinq. Avouons-le, on finit par s'y perdre. La dernière invention du ministre vise les personnes étant sur le programme de solidarité sociale depuis 66 des 72 derniers mois. Ces derniers ont vu leurs prestations augmentées considérablement dans les deux dernières années. Ce montant leur permettra, en 2023, d'atteindre le MPC (Mesure du Panier de Consommation). Nous pouvons certes nous en réjouir, cependant nous posons la question : pourquoi à moins de 66 mois les besoins sont différents de ceux et celles de plus de 66 mois ?

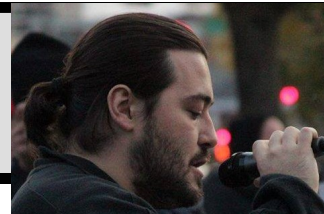
Ainsi, le ministre accepte de laisser plus de 154 879 personnes (en date de novembre 2019) à vivre sous le seuil du MPC. Selon plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023, le montant du MPC se chiffre à 18 029 \$. Avons-nous besoin de répéter qu'une personne seule sur le programme d'aide sociale reçoit annuellement 8 280 \$. Le ministre aime jouer avec les chiffres et se réjouit avec la sortie de la pauvreté, mais si nous calculons, les personnes avec le petit chèque sont couvert que de 55% du MPC.

Rappelons que la Mesure du Panier de Consommation est un indicateur qui détermine le revenu disponible à la consommation. Une personne est considérée comme étant à faible revenu si son revenu disponible à la consommation est inférieur à la valeur d'un panier de biens et de services calculée. Il propose un revenu minimum à garantir pour couvrir les frais de base associés à l'alimentation, les vêtements, le logement, le transport et une section autres à peine considéré. Ceci dit, même avec la prestation de solidarité sociale 66/72, on reste dans la pauvreté, car le MPC est la limite de couverture de besoins essentiels. Ce qui fait en sorte que ces personnes ne sont pas en mesure de sortir réellement de la pauvreté, car elle ne prend pas en compte les imprévus de la vie et un respect digne des besoins des personnes.



Revendication pour le revenu de base

Par Maxime Girard et Simon Pouliot



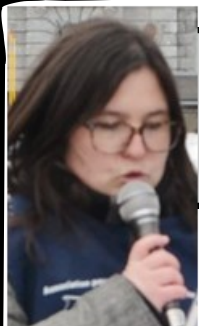
Nous le savons, le coût de la vie augmente pour tout le monde, la pinte de lait coûte la même chose, la hausse des loyers ne cesse de grimper et rien ne laisse à croire que l'avenir sera plus rose. Toutes les personnes assistées sociales méritent de vivre décemment et ne pas avoir à faire des choix quant à leur besoin de base. Personne ne devrait avoir à choisir entre se nourrir sainement ou se procurer des produits sanitaires.

Revendication : Même besoin, même prestation : abolition entre les catégories.

Nous réclamons que toutes personnes à l'aide de dernier recours reçoivent le même montant que celles à la solidarité sociale 66/72. Attention, nous reconnaissons les besoins spécifiques de certaines personnes à la solidarité sociale. Nous considérons qu'un revenu de base devrait être accompagné de prestations spéciales plus complètes pour les besoins, qui sont pour ces personnes essentiels, autant que se nourrir ou se loger. Ainsi, notre revendication est l'abolition des catégories à l'aide sociale et la bonification de tous et toutes à la MPC comme prévu dans le plan d'action.

La semaine de la dignité qui se tiendra dans la première semaine de mai, vise à mobiliser et à faire valoir nos revendications en lien avec l'obtention d'un revenu de base, décent à la hauteur des besoins des personnes. Le calendrier des actions et des formations est à venir. Nous travaillerons de pair avec d'autres alliés dans la région de Québec pour faire valoir notre point et défendre les droits collectifs des personnes vivant en situations de pauvreté.

Pour conclure, cette lutte est un pas dans la bonne direction vers le projet de société tel que proposé par le Front commun des personnes assistées sociales du Québec qui est le RSUG. Cet idéal est un revenu social pour tous et toutes.



L'amour a un prix

Lettre ouverte concernant la vie maritale

Par le Comité Femmes



Le 14 février, c'est connu c'est la fête de l'amour ! Sauf quand on est un couple à l'aide sociale. Prenons un exemple, Marie et Joseph sont reconnus conjoints de fait à l'aide sociale. Ils demeurent sous le même toit. Les deux sont reconnus par l'État comme ayant des contraintes sévères à l'emploi. Ils ne reçoivent mensuellement que 1 648\$. Le couple demeure en HLM depuis peu de temps (en 2019, une moyenne de 23% des personnes assistées sociales vivaient en HLM). Avant d'obtenir leur HLM, ils devaient payer pour un logement privé qui était dispendieux pour leur revenu respectif. Marie dit qu'ils avaient de la difficulté à se nourrir. Ils devaient se contenter de peu de nourriture. De plus, Marie et Joseph se sentaient et se sentent encore isolés socialement. Marie dit ne pas avoir de réseau social et affirme que la pauvreté dans laquelle elle et son conjoint vivent crée de la honte chez leur famille. Étant deux artistes, le couple s'exprime à travers le dessin et l'écriture. Malheureusement, en raison de leur situation financière ils ne peuvent acquérir de matériel artistique qui leur permettrait de s'épanouir davantage, et probablement de retourner sur le marché du travail. Marie dit avoir également dû mettre un trait sur sa passion pour la photo, faute de moyen.

Si la vie maritale n'était pas appliquée, ces deux personnes auraient 2 420 \$ par mois (1 210 \$ pour une personne ayant une contrainte sévère à l'emploi) au lieu de 1 648 \$. Il y a un manque à gagner de 772 \$ par mois. Il semble évident qu'ils ne font pas d'économie en vivant ensemble. De nos jours un revenu de travail par famille ne suffit plus pour subvenir aux besoins des personnes. On comprend la nécessité d'une famille d'avoir deux salaires pour faire face au coût de la vie. Par contre, on ne reconnaît plus ce besoin auprès des prestataires à l'aide sociale. Comme si les besoins de base étaient différents d'une personne à l'autre.

Cette situation empire lorsque deux individus en couple sont jugés par l'État sans contraintes à l'emploi. Elles ne recevront que 1 049 \$ par mois, au lieu de 1 380 \$ (690 \$ pour une personne sans contrainte à l'emploi). Nous profitons de la Saint-Valentin pour dénoncer cette situation injuste et demander à l'État québécois de faire preuve d'un peu plus d'humanité en permettant à tous et toutes d'être en couple s'en devoir s'appauvrir.

Kassandra Boivin, Linda Laprise, Véronique Salmon et Monique Toutant
Comité femmes de l'ADDSQM




Journée du 8 mars
Par Véronique Salmon




À l'invitation de la Coalition régionale de Québec de la Marche mondiale des femmes

DIMANCHE 8 MARS 2020

Rassemblement mixte

10h30 | La Nef, 160 rue St-Joseph Est 
Métrobus 800 - 801 - 1- 9 - 18 - 29 - 80 -85

Marche festive

11h | Départ 

Rassemblement féministe non-mixte et brunch*

12h | Centre Durocher, 680 rue Raoul-Jobin 
Métrobus 801 - 802

*Animations, thèmes politiques et autres surprises !
Contribution volontaire suggérée pour le repas : 7\$
Inscription nécessaire pour le brunch **avant le 3 mars** au
418-651-4280 (Centre Femmes d'Aujourd'hui)

En cas de tempête ou pour d'autres informations :
418-622-2620 (ROSE du Nord)



Conférence de presse pour les 50 ans d'aide sociale

Par Monique Toutant

Aujourd'hui pour les 50 ans de la loi, moi, Monique Toutant militante à l'ADDSQM je viens vous transmettre mon indignation face à ce qu'est devenue l'aide sociale au Québec. Je suis toujours impressionnée de voir l'augmentation de la pauvreté, la fréquentation des banques alimentaires en témoigne.

Vivre d'aide sociale, c'est être victime de préjugés, être contrôlé par son agent et devoir rendre des comptes. Je me sens toujours obligé de me justifier face à tout le monde, encore plus face au ministère. Tout doit être justifié pour améliorer son sort. Comme la reconnaissance de mes contraintes à l'emploi. Après un dur combat de 3 ans, j'ai fini par l'obtenir. J'en ai rempli des formulaires! Mais cette victoire me laisse un goût amer, quand je pense aux personnes qui ne sont pas au programme Solidarité sociale, elles sont incapables de couvrir leurs besoins. Je tiens à souligner que lorsqu'on est sans revenu, nous avons tous les mêmes besoins. Pourquoi pas le même chèque?

Depuis l'instauration de la 1^{ère} loi, des catégories sont apparues au fil des réformes. Ces distinctions importantes affectent au quotidien les personnes. On est passé de l'aide de dernier recours, sans condition à une aide conditionnelle. Les gouvernements ont fait preuve de beaucoup d'imagination pour inventer des règles restreignant le droit à l'aide sociale et en augmenter le contrôle sur les personnes.

Au fil des ans, j'ai été témoin de quelques gains, souvent après de longues luttes. Même si ça semble des gains, ils ne le sont que partiellement. Comme le détournement de la pension alimentaire versé au bénéfice des enfants, l'assurance médicament, un montant un peu plus élevé du Crédit d'impôt de solidarité, mais qui est aussi utilisé pour rembourser une dette au ministère, on a mis fin au partage de logement par contre on l'a appliqué sous d'autres formes, le droit d'avoir des dons pour 100\$ par mois. Malgré toutes ses victoires, nous sommes encore loin du but, qui est de permettre de vivre dignement dans un pays riche.

La loi d'aide sociale a vraiment besoin d'être corrigée, améliorée. Mais attention, la première chose est de mettre fin aux catégories et donner une prestation juste pour tout le monde. On doit vraiment envisager au Québec un Revenu social universel garanti, pour tous et toutes.

Conférence de presse pour les 50 ans d'aide sociale

Par Linda Laprise



Bonjour, je me nomme Linda Laprise, militante à l'ADDS. Je viens vous partager une réalité que plusieurs d'entre nous vivons au quotidien. Le gouvernement dit vouloir aider les plus démunies. Non, je ne suis pas démunie. Je parle, je pense, j'agis. Je suis pauvre et je le vis à tous les jours. Je m'accepte dans ma pauvreté.

Les programmes d'aide à l'emploi sont en nombre insuffisant et ne permettent pas d'intégrer l'emploi à long terme. Les mesures, j'y crois plus. Je les ai toutes faites, j'ai passé par toutes les formes et aujourd'hui je me retrouve aussi pauvre qu'avant. Je me souviens encore qu'à mes 55 ans, j'allais enfin pouvoir améliorer mon sort avec la contrainte temporaire, mais une nouvelle règle m'a obligé d'attendre 58 ans. Quelle déception ! Moi qui croyais à des jours meilleurs... mais non, encore une autre réforme !

Nous devons continuellement être à l'affût de l'ensemble des règles de la loi d'aide sociale. De réforme en réforme la loi s'est complexifiée. L'accès à l'information est de plus en plus difficile. Malgré l'information qui est donnée par le ministère, souvent trop compliqué, beaucoup de personnes commettent sans savoir des erreurs qui leur coûtent cher. On doit subir leurs décisions. On as-tu le choix ?

Dans notre société, on serait sensé être solidaire les uns les autres, mais l'entraide à l'aide sociale est pénalisée comme dans l'application injuste de la vie maritale. Plusieurs sommes d'argent pourraient nous aider, mais au contraire, ces sommes retournent dans les coffres du ministère. Par exemple si on reçoit plus de 100\$ par mois, encore aujourd'hui une partie de la pension alimentaire aux bénéficiaires des enfants est détournée, les rentes versées par l'IVAC et Retraite Québec sont entièrement coupées sur le chèque. Le dépassement des gains de travail permis est imposé à 100%.

L'aide sociale n'a jamais suivi le coût de la vie, durant plusieurs années les chèques n'étaient pas indexés, aujourd'hui on ne donne que la moitié de l'indexation. Sommes-nous si différents des autres? En plus de subir des mesures discriminatoires et *appauvrissantes*, nous sommes largement victimes de préjugés. D'ailleurs c'est l'arme qui a été souvent utilisée par les ministres pour faire passer leurs réformes.



- MARCHÉ-O-THON -
Campagne d'autofinancement
avec l'ADDS Rive-Sud
Par Véronique Salmon

Le 17 avril de 13h à 16h, l'ADDS de Québec métropolitain et l'ADDS de la Rive-Sud organisent un **marche-o-thon** comme activité d'autofinancement. Des marcheuses et des marcheurs parcourrons les deux rives (Lévis et Québec) afin d'amasser des fonds.

Nous vous invitons à en parler autour de vous afin de nous aider à ramasser des sous. Les gens pourront donner **à partir du 9 mars** de différentes façons :

En faisant un don via la plateforme en ligne GoFoundMe. Vous pourrez avoir le lien par le Facebook de l'ADDS. En nous envoyant un don par la poste à l'ADDS QM (l'adresse est sur la première page de la présente Riposte) Ou en contribuant à la collecte de l'un ou l'une des marcheur-euses.

Les dons recueillis serviront à soutenir les missions des deux organisations et permettront de contribuer à une meilleure justice sociale !

JOYEUX ANNIVERSAIRE À NOS MEMBRES

Mars

Claudette Bouchard
Annick Couavoux
Louise de Beaumont
Gaétan Giguère



Simon Hénaire
Audrée Houle

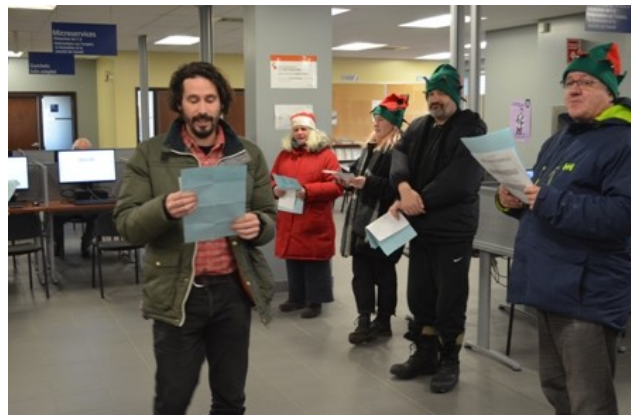


NOUVELLES DE LA MILITANCE

Par Maxime Girard

Camp de formation du RÉPAC

Le 26 et 27 novembre, 6 personnes de l'ADDS ont participé au camp de formation annuelle donnée par le RÉPAC 03-12. Les thèmes abordés étaient : les actions dérangeantes, les médias sociaux, l'intersectionnalité, les orientations du REPAC, etc



Action contre les changements climatiques

Le 9 décembre, nous étions 4 militant.e.s à participer à une action dérangeante avec le REPAC au bureau de Benoit Charette, ministre de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques, pour exiger une justice climatique et une justice sociale !



Action d'éclat pour la guignolée des médias

Le 11 décembre, nous étions une quinzaine de personnes à occuper des bureaux de Services Québec. Nous avons revendiqué la couverture des besoins de base pour tous.tes les prestataires des programmes d'aide de dernier recours pour que ces derniers et dernières n'est plus à avoir besoin des banques alimentaires et des guignolées !

Conférence de presse pour les 50 ans d'aide sociale

Le 29 novembre, 4 militant.e.s ont participé à la conférence de presse du Collectif pour un Québec sans pauvreté afin de souligner les 50 ans d'existence de l'aide sociale. Deux militant.e.s de l'ADDS ont pris la parole.

Party de Noël

Le 12 décembre, nous avons fêté Noël. Nous étions près d'une cinquantaine à festoyer.



Journée de mi-bilan

Le **15 janvier**, **12 militant.e.s** ont évalué le plan d'action et ajuster les moyens pour atteindre ses objectifs d'ici la fin de l'année.

Sortie aux quilles !

Le **6 février**, nous étions une **dizaine** à faire une activité de quilles qui s'est terminée avec un 5 à 7 ! Une belle façon de se remercier de notre militance !



Conférence de presse du 13 février

Lors d'une conférence de presse à l'Assemblée nationale et à la veille de la Saint-Valentin, le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ), le Collectif pour un Québec sans pauvreté et le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) ont joint leurs voix pour dénoncer l'injustice que subissent les personnes assistées sociales vivant en couple. Étaient aussi présent.e.s les députés de l'opposition (Harold Lebel/PQ, Alexandre Leduc/QS et Monique Sauvé/PLQ).

Atelier d'écriture

Le **29 janvier**, nous avons organisé un atelier d'écriture qui avait comme but de préparer la Riposte du mois de mars.

Nous étions **six personnes** à participer.



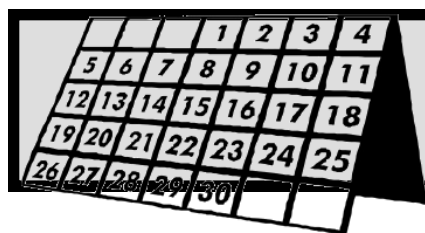
Action du FRAPRU

Le **7 février**, l'ADDSQM s'est joint au FRAPRU pour une manifestation pour le droit au logement. Nous avons bravés le froid et nous sommes rassemblé.e.s devant l'Assemblée nationale. **Six militant.e.s** de l'ADDS étaient présent.e.s.



Justice climatique, justice sociale

Le **20 février**, nous avons répondu présent aux actions pour contrer les changements climatiques. **Nous étions 10** représentant.e.s de l'ADDS et avons pris parole en lien avec la justice climatique et la pauvreté.



CALENDRIER

Mars 2020

<i>LUNDI</i>	<i>MARDI</i>	<i>MERCREDI</i>	<i>JEUDI</i>	<i> VENDREDI</i>	<i>SAMEDI</i>
2 <u>9h30 à 12h</u> Comité Vidéo	3	4	5 <u>13h30</u> Comité Lutte	6	7 DIMANCHE 8 Marche pour la journée mondiale des femmes
9	10 <u>9h30 à 16h</u> Comité Organisateur	11 Camp de formation du FCPASQ	12 Camp de formation du FCPASQ	13	14 DIMANCHE 15
16 <u>9h30 à 12h</u> Séance information pour financement du marche-o-thon <u>13h30 à 16h30</u> Comité Loi	17 <u>13h30</u> ADAS (Atelier droit aide sociale)	18 <u>9h30 à 16h</u> Comité Femmes	19	20 <u>9h30 à 16h</u> Comité auto- financement Inter-Rive	21 DIMANCHE 22
23	24	25	26	27	28 DIMANCHE 29
30	31 <u>9h30 à 16h</u> Comité Organisateur	1er avril <u>9h30 à 12h</u> Comité finances			

Voici ce que l'ADDS-QM vous offre

- ↓ Avez-vous des questions sans réponse ? Utilisez le **Dépannage téléphonique** au 418-525-4983.
- ↓ Vous avez des questions concernant l'aide sociale ? Nous vous invitons à l'**Atelier Droit aide sociale** (rencontres collectives d'information sur la loi de l'aide sociale).
L'horaire des rencontres est disponible aux **locaux de l'Association** ou au 418-525-4983.
- ↓ Voulez-vous vous impliquer dans la défense des droits individuels et collectifs ?
Passez nous voir !